

Lettre N° 161

13 avril 2024

par Christiane FRAEYMAN



CHATEAU-THIERRY

Afc.chateauthierry@gmail.com
www.blog.afc-chateauthierry.fr



CHATEAU-THIERRY

Les paroisses :

- Notre-Dame des Trois Vallées
- Saint-Crépin les Vignes
- Vals et Coteaux Saint-Martin
- Notre-Dame des Rives de l'Ourcq
- Saint-Félix de Valois

La fin de vie en question

Une soirée échange, réflexion pour mieux comprendre les questions de fin de vie
animée par Don Arnaud, prêtre, et Bruno COEVOET, médecin

Extrait du documentaire «*La fin de vie au risque de la loi*»
et temps de partage en petits groupes



Mercredi 17 avril 2024 à 20h00

Salle – 8 rue du Château - 02400 Château-Thierry

Contact : Christiane FRAEYMAN, présidente AFC de Château-Thierry
06 89 90 34 75 - afc.chateauthierry@gmail.com

De la part de la CNAFC

Écrivez à votre député pour vous opposer au projet de loi sur la fin de vie !



Toutes les informations sur : ensemblepurlavie.afc-france.org

Nouvelle réglementation sur l'origine des produits alimentaires

Le 7 mars 2024, Bercy a étendu aux produits carnés l'obligation d'indiquer la provenance des produits alimentaires.

L'origine des aliments est une information à laquelle les consommateurs peuvent attacher beaucoup d'importance. Pour plusieurs aliments c'est une obligation. L'obligation s'étend maintenant aux produits carnés transformés.

Quelles obligations pour quelle catégorie ?

- **Fruits et légumes** vendus au détail : leur provenance doit être affichée en caractères d'une taille égale à celle du prix.
- **Poissons et produits non transformés** issus de la mer et de l'aquaculture : la **zone de pêche ou du pays d'élevage doit être indiquée.**
- L'indication de l'origine du pays dans lequel le **miel** a été récolté **est obligatoire.**
- Lorsque l'étiquetage fait apparaître l'origine d'une denrée alimentaire et que celle-ci diffère de celle de son **ingrédient primaire** (entrant pour 50 % ou plus dans la composition de la denrée), **l'indication de l'origine de l'ingrédient en question devient obligatoire.**

Et pour les viandes ?

Pour les viandes, plusieurs situations doivent être distinguées :

Que la **viande bovine** soit ou non préemballée, plusieurs informations doivent obligatoirement être indiqués dans les commerces : lieux de naissance, d'élevage et d'abattage.

L'indication de l'origine est obligatoire pour les viandes préemballées des **espèces porcine, ovine et caprine, et pour la volaille** : les lieux d'élevage et d'abattage doivent être obligatoirement mentionnés ; le lieu de naissance est en revanche facultatif.

Depuis le 7 mars 2024, les viandes provenant de ces différentes espèces **utilisées en tant qu'ingrédients dans les préparations de viandes et de produits à base de viande**, font également l'objet d'une réglementation de **l'indication de l'origine** si elles sont proposées à la consommation par des professionnels de la restauration.

Pour une information complète et détaillée des obligations et des situations, voir : [Quelle réglementation pour l'origine géographique des produits alimentaires ? | economie.gouv.fr](#)

Ateliers pour les parents

AFC LES ASSOCIATIONS FAMILIALES CATHOLIQUES
CHATEAU-THIERRY

CYCLE D'ATELIERS POUR LES PARENTS « ÊTRE PARENT AUJOURD'HUI »

Animés par Anaïs Euverte, psychopraticienne, coach parentale et formatrice

Venez échanger avec d'autres parents, prenez du recul et repartez avec des ressources et des idées pour vous accompagner dans votre quotidien.



Chaque atelier aborde un thème différent et peut être suivi indépendamment mais il est recommandé d'assister à tous.

- **Dimanche 14 janvier 2024 : « Être parent aujourd'hui »**

Quels sont les défis des parents d'aujourd'hui ?
Comment définir son rôle en tant que parent ?
Cet atelier est un espace d'échange et de réflexion autour de nos représentations de la parentalité. Nous y aborderons des clés sur l'attachement et la relation parent-enfant.

- **Dimanche 18 février 2024: « Mieux communiquer dans la relation parent-enfant »**

Dans cet atelier, nous aborderons l'importance de la communication dans la relation parent-enfant. Nous évoquons les différents pièges de la communication, qui nuisent à la relation parent-enfant ensemble des balises et des repères pour mieux communiquer et favoriser l'estime de soi des enfants.

Samedi 15 juin
et non dimanche 2
juin.

- **Dimanche 14 avril 2024 : « Accueillir les émotions dans la relation parent-enfant »**

Dans cet atelier, nous aborderons les émotions des enfants et leur expression pour réfléchir ensemble à comment mieux les accueillir. Nous aborderons également nos émotions de parents, souvent présentes au contact de nos enfants.

- **Dimanche 2 juin 2024: « Gérer les conflits et les situations difficiles »**

Cet atelier portera sur les situations concrètes qui vous posent difficulté : conflits dans la fratrie, soucis d'autorité, opposition... Nous aurons la possibilité de travailler sur des situations concrètes.

Nombre de places limité, inscription indispensable :
afc.chateauthierry@gmail.com

Tarif par séance : 15€ par personne - 20€ pour un couple
½ tarif pour les adhérents AFC de Château-Thierry à jour de cotisation : 7,50 euros par personne et 10 euros pour un couple.

Horaires : 15h-17h

Lieu : **Château-Thierry**. l'adresse exacte sera communiquée avant le démarrage des ateliers.

Dans le diocèse :

Informations et demande d'aide pour le samedi 4 mai :

Samedi 4 mai

Reims

Marche des Vocations en province

«En marche, ton Église a besoin de toi»

8h00 Bons marcheurs : marche (9 kms) au départ du monastère des Bénédictines de Saint-Thierry (51)

9h30 Avec enfants et poussettes : option pour rejoindre la marche (2 kms) : rejoindre Reims-Champagne-Canot-Kayak (11, rue Saint Charles, Reims (51), le long du Halage)

11h00 Pèlerinage à la cathédrale

12h00 Pique-nique au Centre Saint-Sixte

14h00 Ateliers pour tous les âges
• Pièce de théâtre
• Sœur Apathe et 4 autres ateliers enfants
• Père Pierre Marie CASTAIGNOS (Ourscamp) et 3 autres ateliers ados
• 5 ateliers adultes par des évêques, prêtres, moniales, couples
• Chapelle adoration et confession

17h00 Louange par le groupe Capharnaüm à la Basilique Saint-Remi

18h00 Messe solennelle à la Basilique Saint-Remi

Contact et inscriptions

Service diocésain des pèlerinages
Service des vocations – Service des familles
9 rue des Déportés et Fusillés - CS 60166 - 02207 Soissons Cedex
Tél. 03 23 53 08 77 - pelerinages@soissons.catholique.fr

Bulletin d'inscription

S'inscrire avant le 11 avril 2024 (coordonnées ci-dessus)

M. Mme Mlle Sœur Père

Nom

Prénom

Adresse

Téléphone (.....)

Mail

Cochez les cases ci-dessous :

S'inscrit au Rassemblement des familles le 4 mai à Reims

Nombre d'adultes :

Nombre d'adolescents :

Nombre d'enfants :

Départ de l'abbaye de Saint-Thierry à 8h00. Rendez-vous à 7h45.

Départ de Reims-Champagne-Canot-Kayak, 11 rue Saint-Charles - Reims (51). Parking ALDI de l'autre côté du canal à 9h30.

Souhaite bénéficier de la garderie pour les moins de 5 ans
(inscription impérative avant 11 avril)

OPTION : rendez-vous vendredi 3 mai à 18h00 pour camper en famille. En autonomie

Souhaite camper le vendredi soir 3 mai à l'abbaye de Saint-Thierry

Contact : Antoine CHEVALLIER - chevallierantoine@hotmail.fr - 06 58 54 54 25

Nombre de personnes :

Information

Nous prévoyons l'organisation d'une navette pour récupérer les véhicules parqués au début de la marche-randonnée.

Besoin de vous:

Garderie d'enfants et jouets d'éveil + nécessaire de coloriage

samedi | **4** mai | 14h-17h

centre St-Sixte de Reims

Samedi 4 mai

Reims

Marche des Vocations en province

«En marche, ton Église a besoin de toi»

Afin de faciliter la participation aux ateliers de l'après-midi aux parents, le diocèse de Soissons proposera une garderie pour les 6 mois- 6 ans. Pour cela, les AFC sont sollicitées pour :

1. encadrer les jeunes scouts et guides en charge du baby-sitting, besoin de 10 adultes répartis en 5 binômes.
2. Fournir le matériel d'éveil - jouets-jeux, nécessaire à dessin-tapis de sol

Merci de contacter Anne et Corentin Vitry sur marchevocations02sud@mailo.com ou via votre AFC ou votre paroisse.

Dieu vous bénisse.

ÇA VA SOUFFLER !

LIESSE WE CAN

3^{ÈME} ÉDITION

19 & 20
MAI 2024

NOTRE DAME DE LIESSE

12/25
ANS

Liesse
We
Can

DIMANCHE

- Défis sportif
- Scène des talents
- Animation de l'Académie Musicale de Liesse
- Concert :
Cœur à Cœur Louange
- Nuit sur place

LUNDI

- Participation au pélé diocésain
- Grand témoin :
Laurent Gay

Inscriptions ici

www.urlz.fr/pbbl

Sur la paroisse Saint Félix de Valois



Pèlerinage des Pères de famille

Jeudi 9 mai 2024

Marche en union de prière
des hommes, maris et pères

- o Départ à 7 heures
– église Saint Nicolas (la Ferté-Milon)
- o Arrivée à 10h30
– église Saint-Gervais-et-Saint-Protais (Chouy)

Suivi de la messe de l'Ascension à Chouy
Informations et inscription – 06.87.23.07.69



Réveillé de son sommeil,
Joseph fit ce que l'ange du Seigneur
lui avait commandé

Matthieu : 1;24



Message de l'UROC

Le chèque énergie 2024 sera envoyé à partir du 2 avril

Environ 5,6 millions de ménages modestes vont recevoir un nouveau chèque énergie à compter du 2 avril pour les aider à payer leurs factures d'énergie.

Si vous avez demandé l'an dernier sa pré-affectation, son montant sera directement déduit de votre prochaine facture, vous ne recevrez qu'un mail vous indiquant son montant. Votre situation est également consultable au sein de votre espace bénéficiaire : <https://chequeenergie.gouv.fr/beneficiaire/connexion>

Il n'y a aucune démarche à entreprendre pour en bénéficier. Il est envoyé automatiquement par courrier au domicile du bénéficiaire, à la dernière adresse connue par l'administration fiscale ou déduit de votre facture si l'année dernière vous avez pré-affecté ce chèque auprès d'un fournisseur.

Le chèque énergie est une aide nominative pour le paiement des factures d'énergie (électricité, gaz, chaleur, fioul domestique, bois...), et certains travaux énergétiques du logement. Il est attribué sous conditions de ressources. Son montant, qui est calculé en fonction de votre revenu fiscal de référence (RFR) et de la composition de votre foyer, varie de 48 à 277 € par an.

Une fois que vous avez reçu votre chèque énergie, vous pouvez :

- [l'utiliser directement en ligne](#) et ainsi payer, auprès de certains fournisseurs d'électricité ou de gaz naturel, une partie de vos dépenses d'énergie ;
- l'envoyer à votre fournisseur d'énergie par courrier postal (vous pouvez notamment trouver son adresse sur votre dernière facture ou votre échéancier).

Pour que votre chèque énergie des prochaines années soit directement déduit de votre facture d'électricité ou de gaz, vous pouvez demander sa pré-affectation :

- soit [en ligne](#) ;
- soit en envoyant votre chèque énergie par voie postale à votre fournisseur après avoir coché la case « pré-affectation » présente sur le document.

Vous ne recevrez alors plus votre chèque énergie par courrier ; au printemps, un courriel vous informera simplement du montant de votre chèque énergie pour l'année.

Union Régionale des Organisations de Consommateurs
6 BIS RUE DE DORMAGEN
59350 SAINT ANDRE
www.uroc-hautsdefrance.fr



L'UROC a été sollicitée pour collaborer à la diffusion d'un petit questionnaire visant à une meilleure compréhension des impacts du Nutriscore sur les choix alimentaires des consommateurs.

Le questionnaire est accessible à cette
adresse : <https://enquete.unilasalle.fr/v4/s/fkrnl4> .

Afin de vous éclairer sur cette démarche, nous vous prions de trouver, ci-dessous, le mail qui nous a été adressé :

Bonjour Madame, Monsieur,

Je vous contacte pour solliciter votre collaboration dans le cadre d'une étude de santé publique que nous menons à la demande de l'Agence Régionale de santé des Hauts de France. Le consortium du projet est composé de l'ARS, du Clubster Nutrition Santé Longévité / Eurasanté (que je représente en tant que chargée nutrition santé), et l'école d'ingénieurs UniLaSalle Beauvais. Cette étude pourrait vous intéresser car elle s'aligne avec vos objectifs de défense de la santé des consommateurs et d'éducation au mieux-consommer.

Notre objectif est d'analyser comment la mise en place du Nutriscore a influencé les comportements d'achat des consommateurs dans les grandes surfaces de la région. Dans ce but, en parallèle d'une étude statistique qui sera réalisée sur données d'achat, nous avons développé avec l'appui de Santé Publique France un questionnaire qui sera diffusé auprès de consommateurs en région. Celui-ci vise à recueillir des données pertinentes sur les habitudes d'achat, les préférences alimentaires et la perception du Nutriscore. Nous avons obtenu de certains distributeurs qu'ils diffusent le questionnaire auprès de leurs clients fidèles en région, mais nous pensons que sa diffusion auprès de vos contacts pourrait nous fournir un panel beaucoup plus varié pour notre étude, dont des profils qui seront peut-être particulièrement sensibilisés à l'alimentation.

Nous comprenons l'importance de la protection de vos adhérents. Par conséquent, toutes les données collectées seront traitées de manière confidentielle et anonyme.

Nous serions reconnaissants si vous pouviez envisager de diffuser notre questionnaire auprès de vos membres ou contacts en région. Si vous avez des questions supplémentaires sur notre projet d'étude ou sur la manière dont vous pourriez contribuer, n'hésitez pas à me contacter directement.

Nous espérons vivement pouvoir collaborer avec vous pour mener à bien cette étude et contribuer ainsi à une meilleure compréhension des impacts du Nutriscore sur les choix alimentaires des consommateurs.

Contribuez à la lutte contre les
maladies chroniques liées à
l'alimentation dans les Hauts de
France !

Nous avons à cœur de vous aider à faire des choix alimentaires plus informés. Votre avis est essentiel, rejoignez notre combat pour une alimentation plus saine en participant à cette enquête centrée sur l'affichage nutritionnel et les tendances de consommation dans les Hauts-de-France. Cliquez sur le lien ci-dessous pour partager votre expérience en quelques minutes :

<https://enquete.unilasalle.fr/v4/s/fkrnl4>

Vos réponses sont strictement confidentielles et anonymes. Elles seront utilisées exclusivement à des fins d'études de santé publique, garantissant ainsi la protection de votre vie privée. Merci de contribuer en toute confiance à cette initiative importante.

Union Régionale des Organisations de Consommateurs
6 BIS RUE DE DORMAGEN
59350 SAINT ANDRE
www.uroc-hautsdefrance.fr

AFC Conso

Chaque 1^{er} samedi du mois, une **permanence conso** est assurée de 10h à 11h au presbytère de Château Thierry, 1 rue de la Madeleine.

Possibilité de contacter l'**AFC conso** au **03 60 41 03 48** (jours ouvrables)

Ou par mail : afc-consommation02400@orange.fr

Nous faisons appel à vous :

Nous recherchons des « bonnes volontés » pour aider à assurer les permanences conso ; ce service se développe de plus en plus et de l'aide serait bienvenue.

MERCI de vous faire connaître par mail : afc-consommation02400@orange.fr

Nom de Monsieur		Nom de Madame	
Prénom de Monsieur		Prénom de Madame	
Né le		Née le	
Courriel		Courriel	
Tél. mobile		Tél. mobile	
Tél. fixe	Situation familiale : célibataire mariés veuf/veuve pacsé		
Adresse			
Code postal	Commune		

Nb. d'enfants	
Nb. d'enfants mineurs au 31 déc. de cette année	
Enfants morts pour la France	
Enfants handicapés majeurs à charge	

Enfants	Prénom	Né le
1		
2		
3		
4		
5		
6		
7		
8		

Je règle ma cotisation

par Chèque à l'ordre de l'AFC de Château Thierry.

Normale	<input type="checkbox"/>	30 €
De soutien	<input type="checkbox"/>	> 30 €
Réduite	<input type="checkbox"/>	2 €....10 €

M'envoyer le «**reçu fiscal**» qui me permettra de bénéficier de la réduction de l'impôt sur le revenu : **OUI/NON**

Pour 30€ versés, reste à la charge de la famille après abattement de 66% 10,20€

Chers Amis,

L'adhésion de votre famille à l'AFC permettra de soutenir notre association et nos actions, et nous vous en remercions. Un très grand merci aux familles qui, par leur adhésion de soutien, permettent à d'autres familles de bénéficier momentanément d'une adhésion réduite.

En ces périodes où les familles recherchent à être plus entendues par les pouvoirs publics, adhérer aux AFC est le meilleur moyen d'agir et de chercher à « Vitaminer nos familles » !

Les AFC font partie de l'UDAF (Union départementale des Associations Familiales) et de l'UNAF (Union Nationales des Associations Familiales). Le règlement de l'UNAF impose de ne confier ses voix qu'à une seule association. Au cas où vous adhérez à plusieurs associations familiales, vous recevrez un courrier de l'UDAF vous demandant de choisir. Nous vous proposons de donner votre voix à notre AFC. C'est nous encourager dans les actions entreprises, c'est aussi promouvoir la famille à travers **le seul mouvement catholique, au sein de l'institution familiale française (UNAF et UDAF) à rappeler ouvertement les principes chrétiens fondant la famille et la société.**

Le calcul des voix : (quelques exemples)

- Une personne célibataire sans enfant peut adhérer mais ne représente pas de voix.
- Chaque personne de la famille représente une voix + une voix par groupe de 3 enfants mineurs + 1 voix par enfant handicapé majeur

Christiane Fraeyman

Présidente de l'AFC de Château Thierry

La loi informatique et libertés du 6 janvier 1978, vous permet d'exercer vos droits d'accès, de suppression ou de rectification des données vous concernant dans notre fichier au siège de l'association.

De plus, si vous ne souhaitez pas que votre adresse soit échangée ou cédée, **hors du mouvement AFC**, cochez la case.

Le montant de mon versement **comprend** l'abonnement à la revue « **La Vie des AFC** ». Je ne désire pas être abonné.

Bulletin à renvoyer à **Christiane FRAEYMAN - A F C - 2 Place du Gué - 02210 LATILLY**

Signature de l'adhérent

En ce temps-là, les disciples qui rentraient d'Emmaüs racontaient aux onze Apôtres et à leurs compagnons ce qui s'était passé sur la route, et comment le Seigneur s'était fait reconnaître par eux à la fraction du pain. Comme ils en parlaient encore, lui-même fut présent au milieu d'eux, et leur dit : « La paix soit avec vous ! »

Saisis de frayeur et de crainte, ils croyaient voir un esprit. Jésus leur dit : « Pourquoi êtes-vous bouleversés ? Et pourquoi ces pensées qui surgissent dans votre cœur ? Voyez mes mains et mes pieds : c'est bien moi ! Touchez-moi, regardez : un esprit n'a pas de chair ni d'os comme vous constatez que j'en ai. »

Après cette parole, il leur montra ses mains et ses pieds.

Dans leur joie, ils n'osaient pas encore y croire, et restaient saisis d'étonnement.

Jésus leur dit : « Avez-vous ici quelque chose à manger ? »

Ils lui présentèrent une part de poisson grillé qu'il prit et mangea devant eux. Puis il leur déclara :

« Voici les paroles que je vous ai dites quand j'étais encore avec vous : "Il faut que s'accomplisse tout ce qui a été écrit à mon sujet dans la loi de Moïse, les Prophètes et les Psaumes." »

Alors il ouvrit leur intelligence à la compréhension des Écritures. Il leur dit : « Ainsi est-il écrit que le Christ souffrirait, qu'il ressusciterait d'entre les morts le troisième jour, et que la conversion serait proclamée en son nom, pour le pardon des péchés, à toutes les nations, en commençant par Jérusalem. À vous d'en être les témoins. »

